



Porter plainte contre ebay. comment faire ?

Par **byeebay**, le **16/10/2008** à **21:03**

Bonjour,rnj'ai reçu cette offre d'ebay qui m'a proposé d'utiliser gratuitement leur plateforme de vente:
http://pages.ebay.fr/offres-speciales/LPS_190908.html
Cependant, après utilisation, la semaine du 22 Septembre, j'ai reçu une facture de leur part. Après réclamation, leur service clientèle a refusé de me rembourser. Voici leur réponse:
"Nous tenons à vous rappeler que les offres promotionnelles sont envoyées automatiquement par le système aux utilisateurs. C'est au membre de vérifier toutes les conditions requises pour bénéficier de la promotion."
La promotion était réservée aux personnes n'ayant pas réalisé de vente depuis plus de 6 mois et m'a été refusée à cause d'une vente réalisée en Juin.
D'une part, de bonne fois, je ne me souvenais plus et d'autre part Ebay ne m'a pas fourni les moyens pour me permettre de déterminer la date de ma dernière vente et donc détecter si la promotion M'AVAIT ETE ENVOYE PAR ERREUR ET NE M'ETAIT PAS DESTINEE.
Pour information, la promotion concernait l'utilisation de leurs options de vente les plus chères qu'ils m'ont proposé gratuitement puis facturé au prix fort.
Impasse avec leur service clientèle.
Impasse avec la DGCCRF qui juge que c'est légal et qui par téléphone m'a fait comprendre qu'il fallait être plus vigilant que ça sur Internet.
Vers qui puis-je me retourner?
Je voudrais déposer une plainte car je m'estime dans mon droit et suis fatigué de leur service clientèle odieux et irresponsable qui me donne pourtant l'énergie de me battre contre de telles pratiques.
Merci d'avance pour vos conseils avisés.

Par **gloran**, le **19/10/2008** à **01:36**

Vous allez probablement user votre énergie et votre argent au téléphone pour récupérer 3 francs 6 six sous.
A votre place, j'enverrai un recommandé AR et soit ça marche soit ça ne marche pas et je passe à autre chose.
N'oubliez pas qu'au-delà des principes, il faut aussi

savoir chiffrer son temps libre et comparer celui-ci à l'espérance de gain de la démarche.

Par **nonamescomeup**, le **23/03/2010 à 18:37**

si tout le monde raisonne en terme de rentabilité ce serait la porte ouverte a toutes les arnaques!

Par **LeKingDu51**, le **24/03/2010 à 02:09**

Bonjour,rnrnOui enfin si les gens lisaient les modalités des promotions, ça leur éviterait de se faire pigeonner ...

Par **MCPLACE**, le **07/09/2012 à 17:28**

Bonjour, suite à divers soucis connus avec eBay nous avons décidé de créer notre propre site d'enchères. Cela devrait intéresser tous les professionnels et particuliers qui ont connu divers problèmes avec la dictature eBay. rnVoici quelques détails : rnrnAdresse du site : <http://www.mercatoplace.com> rnrnLes Frais Des Annonces Sont Les Suivants : rnrn1.1 Quels que soient votre pays ou la catégorie du produits choisis, les frais de mise en ligne de l'annonce au format ENCHERES ou ACHAT IMMEDIAT seront de 0.15€. rn1.2 Si vous souhaitez mettre en avant une annonce sur MercatoPlace l'option "Enchère A La Une" est disponible lors de l'édition de celle-ci ; cette option permet d'améliorer la visibilité de l'annonces et, en conséquence, les chances de trouver un acquéreur pour l'objet mis en vente. Ce service est tarifé 2.00€ ; l'annonce sera alors en tête d'affiche sur la page d'accueil du site Mercatoplace pour une période d'un mois. rn1.3 Lors de la vente d'un produit, au format ENCHERES ou ACHAT IMMEDIAT un pourcentage de 7% sera prélevé du total de la vente. rn1.4 Les frais indiqués incluent la TVA pour les utilisateurs résidant en France. Les montants indiqués sont également des montants toutes taxes comprises (TTC) incluant la TVA. Pour en savoir plus sur la TVA des frais de vente, merci de bien vouloir vous renseigner auprès des organismes spécifiques. rn1.5 Le nombre d'annonces et la durée de mise en vente sont illimités (hormis les annonces à la une : durée limitée de 30 jours) ! rn1.6 Le nombre de 5 photos par annonce est gratuit ! rn1.7 Le prix de réserve est gratuit ! rn1.8 Aucune publicité n'est présente sur MercatoPlace afin de faciliter au mieux la navigation de ses utilisateurs.